

PROTOCOLE SANITAIRE COVID – 19

A partir du 1^{er} Septembre 2020

Ecole de ST PIERRE DE MONS

Tél: 05.56.63.07.11- Email. mairie-stpierredemons@wanadoo.fr

L'ensemble de l'école a été organisée selon les directives et mesures sanitaires gouvernementales.

Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire.

DISPOSITIONS GENERALES

La distanciation physique

Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins les espaces sont organisés manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves dans les salles de classes et les espaces de restauration.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

Les gestes barrières sont appliqués en permanence, partout et par tout le monde.

Le lavage des mains pour les élèves doit être réalisé à minima :

- A l'arrivée dans l'école
- Avant chaque repas
- Après être allé aux toilettes
- Le soir dès l'arrivée au domicile

A défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.

Le port du masque

Le port du masque est obligatoire pour tous les adultes dans l'enceinte de l'école (enseignants, personnels, parents d'élèves) tant dans les espaces clos qu'à l'extérieur.

Le port du masque est aussi obligatoire pour les adultes aux abords de l'école notamment pour les parents à l'entrée et à la sortie des élèves.

La ventilation des classes et des locaux

L'aération des locaux sera faite au minimum toutes les 3 heures, le matin avant l'arrivée des élèves, à chaque récréation, à la pose méridienne, le soir après la fin de la classe.

Le brassage des élèves

La limitation du brassage entre groupes n'est pas obligatoire, néanmoins les regroupements et les croisements importants entre groupes doivent être limités.

Le nettoyage des locaux

Le nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux), des sanitaires ainsi qu'un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels (comme les poignées de portes) sont réalisés une fois par jour.

ACCUEIL DES ENFANTS

Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'école à l'exception des parents d'élèves de petite section (un seul parent par enfant) qui devront porter un masque et se désinfecter les mains à l'entrée de l'école.

Accueil au portail du bas pour la maternelle par le personnel communal

Accueil au portail du haut pour l'élémentaire par le personnel enseignant

Prise systématique de la température pour tous les élèves

Lavage des mains à l'entrée en classe

CANTINE

Afin de limiter les regroupements d'élèves, l'entrée dans la salle de restauration ainsi que la sortie se feront classe par classe.

Les repas seront servis à table ; à la demande par les adultes pour le pain et l'eau.

Nettoyage et désinfection quotidiens de toutes les surfaces.

GARDERIE

Le matin, les parents se présenteront à l'interphone, après l'ouverture du portail, ils s'avanceront jusqu'au 2^{ème} portail où une animatrice accueillera l'enfant. Il en sera de même pour le soir.

Pour l'hygiène et la sécurité : application des dispositions prises par ailleurs

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT

Selon le protocole sanitaire en vigueur, l'élève sera isolé dans une salle dédiée sous la surveillance d'un personnel jusqu'à l'arrivée du ou des responsables de l'enfant. Dans l'éventualité d'un cas avéré de Covid-19 au sein de l'école, le dispositif prévu par les autorités sanitaires sera enclenché.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel, ils s'engagent à ne pas mettre leur enfant à l'école en cas de fièvre ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19.

De même si l'élève ou un membre du foyer a été testé positivement ou encore identifié comme contact à risque, il ne doit pas se rendre à l'école.

Les parents en informent la directrice de l'école.